

vendredi 17 octobre 2008

Santé

Recommandations dans le vide

Les prothèses dentaires, les lunettes et les médicaments pèsent lourd dans le budget des ménages, sans que la transparence sur les prix soit toujours au rendez-vous. Le Conseil national de la consommation (CNC) réitère ses exigences vis-à-vis des professionnels.

On pourrait croire, à la lecture de son dernier avis, que le Conseil national de la consommation (CNC) radote. En fait, non. Constatant simplement que ses recommandations passées sur les prothèses dentaires, l'affichage du prix des médicaments et l'optique n'ont pas eu l'impact attendu, l'instance a décidé de réitérer ses exigences. D'où cet étrange avis du CNC « relatif au suivi des avis du CNC dans le domaine de la santé ».

Premier sujet sensible : les prothèses dentaires. Ces soins étant en général excessivement coûteux, le CNC avait demandé il y a quelques années qu'un texte impose un devis pour tout acte prothétique, doublé d'une copie de la facture du laboratoire chargé de la fabrication. L'exigence du CNC a été entendue, puisque l'obligation existe depuis 2004. À ceci près que l'arrêté censé détailler le contenu de ces documents n'a toujours pas été pris... Le ministère de la Santé travaillerait à sa rédaction.

Vente sans précaution

Concernant l'optique, le CNC s'était penché en 1998 sur le succès des lunettes « pré-montées », ces loupes vendues chez les opticiens et en pharmacie. Il recommandait alors que leur commercialisation s'accompagne d'une information précise sur les limites du produit. Sans succès, puisqu'en 2001, les trois quarts des professionnels concernés continuaient à vendre ce type de lunettes sans plus de précaution. Le CNC demande donc à la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'être vigilante, et brandit la menace d'une réglementation contraignante si les problèmes persistent. Quant aux lentilles non-correctrices, qui modifient simplement la couleur des yeux et sont vendues jusque dans les rayons des supermarchés, la position du CNC n'a pas bougé d'un iota : elles doivent être considérées comme des dispositifs médicaux. Des discussions étant en cours au niveau européen sur ce point précis, le CNC réclame simplement un texte obligeant les fabricants et les distributeurs à informer les consommateurs sur l'entretien des lentilles et leur durée de vie.

Des obligations à respecter

Enfin, dernier point litigieux, les médicaments non remboursables. Suite à un avis du CNC, un arrêté avait été signé en 2003 afin d'imposer, dans les pharmacies, l'affichage du prix, ainsi que la mise à disposition d'un catalogue pour les produits à la fois non remboursables et délivrés uniquement sur prescription, comme les traitements pour arrêter de fumer. Pourtant, une enquête avait montré en 2006 que le catalogue en question n'était présent que dans une officine sur deux. Malgré cette résistance sans ambiguïté des pharmaciens, le CNC persiste et signe : il demande aux syndicats et au Conseil de l'Ordre des pharmaciens de rappeler les professionnels à leurs obligations, non sans avoir, au préalable, dressé un état des lieux précis du respect de la réglementation.

Anne-Sophie Stamane